AVOIR DES CONVICTIONS, QUEL IMPACT SUR LA GESTION DE PATRIMOINE AUJOURD'HUI?

Le 13 Mars 2020, le Master de droit du patrimoine a eu le plaisir d'organiser leur colloque annuel à l'Université de Tours, sur le thème "Avoir des convictions, quel impact sur la gestion de patrimoine aujourd'hui?".



L'argumentaire du colloque était le suivant "Cette journée se propose d'observer à travers quelques thématiques la question des investissements de conviction grâce aux interventions d'enseignants-chercheurs, de professionnels et experts de terrain... Gérer son patrimoine consiste à arbitrer des choix en vue de la réalisation d'objectifs variés. Toute stratégie patrimoniale poursuit donc une ou plusieurs finalités. Les besoins exprimés par les particuliers ne traduisent pas que des préoccupations strictement individualistes. Les questions sociétales et environnementales qu'ils soumettent aujourd'hui à leurs conseillers mettent à jour le rôle joué par les convictions dans l'exercice de leurs choix. De l'ordre de l'intime, la conviction peut donc se concrétiser par une modification profonde des pratiques.

Alors que la fonction de l'entreprise évolue sous l'égide de la RSE et de la loi Pacte, alors que la Cour des comptes invite à mieux encadrer le dispositif du mécénat, alors que l'encours des fonds durables offerts aux épargnants français a presque doublé en un an, les convictions sont amenées à faire évoluer la gestion de patrimoine.

Nous observerons à travers quelques thématiques la question des investissements de conviction. Comment cette initiative privée est-elle mise en oeuvre ? Est-elle vraiment soutenue et encouragée ? Quelle est la performance des investissements ainsi réalisés ? Peut-on vraiment gérer son patrimoine avec sa raison et son coeur ? Ce colloque permettra de donner la parole a` des enseignants-chercheurs et à des professionnels et experts de terrain.